DEMANDE DE CNDS 2017

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale informe les clubs sportifs nantais que la campagne CNDS 2017 est lancée depuis le mardi 7 février avec plusieurs thématiques :

1. Un appel à projet national, visant à soutenir en priorité des actions éducatives, nommé «Héritage de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux 2024»

2. L'opération «J'apprends à nager», reconduite selon les mêmes conditions que l'année passée

3. La demande CNDS 2017 «équipements sportifs»

4. Enfin, pour votre information et pour vous permettre d'anticiper la campagne du CNDS, vous trouverez ci-dessous les grandes priorités pour l'année 2017 :

A. Soutenir la structuration du mouvement sportif : professionnalisation du mouvement sportif (emploi et apprentissage)

B. Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :

- Favoriser une offre d'activités physiques et sportives de qualité diversifiée et adaptée à tous les publics notamment les plus éloignés de la pratique
- Favoriser la pratique sportive des femmes et des jeunes filles au sein des QPV (quartiers prioritaires politiques de la ville) et des ZRR (zone de revitalisation rurale)

C. Favoriser l'apprentissage de la natation à travers la mise en œuvre du dispositif « j'apprends à nager »

D. Promouvoir le «sport santé» sous toutes ses formes et contribuer au développement des valeurs et de l'éthique sportive

E. Accompagner dans le cadre des priorités précédentes, les actions locales organisées en marge des grandes manifestations sportives.

Plus d'infos :

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale
Maison de l'Administration Nouvelle (Beaulieu)
9 rue René Viviani - 44262 NANTES CEDEX 02

02 40 12 81 35 ou 02 40 12 81 43

drjscs44-sport@drjscs.gouv.fr

http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-associative

ANNUAIRE 2017-2018 - LA RÉGIE PUBLICITAIRE EST LANCÉE

L'équipe de l'OMS de Nantes, à peine élue, s'est tout de suite mise en action, notamment le groupe Communication et Événementiel ayant une mission de première importance à mener à bien : la réalisation de la prochaine édition de l'Annuaire des Associations Sportives, millésime 2017-2018, de septembre prochain associée à la journée promotionnelle du samedi 9 septembre.

Pour la 2nde année consécutive, grâce à la confiance et au soutien des annonceurs de la précédente édition (que nous remercions encore au passage - ndlr), l'OMS de Nantes va à nouveau lancer sa propre régie publicitaire.

Aussi, amies lectrices, amis lecteurs, si vous êtes intéressé(e)s par la réalisation d'une insertion publicitaire pour votre organisme (associations, entreprises, collectivités, etc...), nous vous invitons à contacter l'un des interlocuteurs suivants afin d'évoquer les aspects contractuels :

- Bernard MARGUET, Co-Responsable du Groupe Communication et Événementiel, 06 89 99 23 83 ou bernard.marguet@oms-nantes.fr
- Joël GUIVARCH, Directeur, 02 40 47 75 54 ou joel.guivarch@oms-nantes.fr

LA LETTRE DE L'OMS - BULLETIN DE LIAISON DE L'OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE NANTES
Responsable de la Rédaction : Groupe Communication et Événementiel - Directeur de Publication : Éric GIRARDEAU
OMS de Nantes - 17 bis rue du Moulin - 44000 NANTES
Tél : 02 40 47 75 54 - Email : contact@oms-nantes.fr - Site : www.oms-nantes.fr
Permanences : du lundi au jeudi : de 14h00 à 18h00 et vendredi : de 14h00 à 17h00
IPNS en 1 200 exemplaires

La Lettre de l'OMS

N° 93
1er Trimestre 2017
Bulletin de liaison de l'Office Municipal du Sport de Nantes

SOMMAIRE

PAGE 1
- Édito
- L'Enquête de l'O M S

PAGE 2
- Le Comité Directeur et le Bureau Directeur de l'O M S
- Les cartons de l'O M S...

PAGE 3
- La Mandature 2017-2020
- Nantes & Co...

PAGE 4
- Les Demandes CNDS 2017
- L'Annuaire 2017-2018

LA FICHE TECHNIQUE

L'ENQUÊTE

ÉDITO

L'Office Municipal du Sport de Nantes aura beaucoup travaillé cette année 2016 avec notamment une nouvelle gestion de l'Annuaire des associations sportives, une nouvelle offre de formations, de nouveaux statuts. Faisons fructifier ces efforts en 2017.

L'édition 2017-2018 de l'Annuaire des associations sportives, comme la précédente, sera réalisée à 100% par nos soins avec l'assurance d'un savoir-faire maîtrisé.

Le Centre de Ressources continue à se développer. Les prêts de matériels et de la salle de réunion sont connus. Les Soirs de Rencontres, conférences animées par des personnes référentes, sont très appréciés. Les Soirs de Formation obtiennent un vif succès car ce sont des séances de formation sur des thèmes concrets et pratiques, en lien avec la gestion associative, avec des groupes n'excédant pas vingt personnes.

Concernant nos statuts, deux modifications majeures ont été apportées sur notre mode de fonctionnement.

La première, ce sont désormais les associations et leurs représentants qui votent lors de nos assemblées générales.

La seconde, c'est la création de collèges au sein du Comité Directeur permettant une représentation complète et équitable du sport associatif nantais dans son ensemble.

A l'OMS, les délégués des disciplines sportives ont un rôle d'expert et de conseil grâce à leur expérience, leur connaissance du mouvement sportif local et leur contact permanent avec les associations. Ils sont incontournables.

Notre projet est désormais écrit dans le préambule de nos nouveaux statuts. Nous devons être un outil efficace de concertation, de soutien aux associations et de communication.

Excellente année 2017 à toutes et tous au sein d'un OMS dynamique.

Éric GIRARDEAU
Président

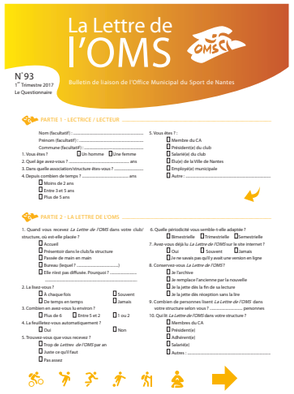
La Lettre de l'OMS
N° 93
1er Trimestre 2017
Le Questionnaire
Bulletin de liaison de l'Office Municipal du Sport de Nantes
PARTIE 1 - LECTRICE / LECTEUR
Nom (facultatif) : .....
Prénom (facultatif) : .....
Commune (facultatif) : .....
1. Vous êtes ? ☐ Un homme ☐ Une femme
2. Quel âge avez-vous ? ..... ans
3. Dans quelle association/structure êtes-vous ? .....
4. Depuis combien de temps ? ..... ans
☐ Moins de 2 ans
☐ Entre 3 et 5 ans
☐ Plus de 5 ans
5. Vous êtes ?
☐ Membre du C.A.
☐ Président(e) du club
☐ Salarié(e) du club
☐ Élu(e) de la Ville de Nantes
☐ Employé(e) municipale
☐ Autre : .....
PARTIE 2 - LA LETTRE DE L'OMS
1. Quand vous recevez *La Lettre de l'OMS* dans votre club/structure, où en-elle placée ?
☐ Accueil
☐ Présentoir dans le club/la structure
☐ Poste de travail en chain
☐ Bureau (lequel ? .....)
☐ Elle n'est pas diffusée. Pourquoi ? .....
2. Lu Bien vous ?
☐ A chaque fois ☐ Souvent
☐ De temps en temps ☐ Jamais
3. Combien en avez-vous, la première ?
☐ Plus de 6 ☐ Entre 5 et 2 ☐ 1 ou 2
4. La feuilletez-vous automatiquement ?
☐ Oui ☐ Non
5. Trouvez-vous que vous recevez ?
☐ Trop de *Lettres de l'OMS* par an
☐ Juste ce qu'il faut
☐ Pas assez
6. Quelle périodicité vous semble-t-elle adaptée ?
☐ Bimestrielle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle
7. Avez-vous déjà lu *La Lettre de l'OMS* sur votre internet ?
☐ Oui ☐ Souvent ☐ Jamais
☐ Je ne savais pas qu'il y avait une version en ligne
8. Conserve-vous *La Lettre de l'OMS* ?
☐ Sur l'écran
☐ Je remplace l'ancienne par la nouvelle
☐ Je la jette dès le fin de la lecture
☐ Je la jette dès réception sans la lire
9. Combien de personnes lisent *La Lettre de l'OMS* dans votre structure selon vous ? ..... personnes
10. Qu'ils *La Lettre de l'OMS* dans votre structure ?
☐ Membres du C.A.
☐ Président(e)
☐ Adhérent(e)
☐ Salarié(e)
☐ Autres : .....

L'ENQUÊTE DE L'OMS

Vous le constaterez en accédant aux documents complémentaires transmis avec ce numéro 93 de La Lettre de l'OMS, le groupe Communication et Événementiel, ayant entre autres missions la publication de notre bulletin de liaison trimestrielle, a souhaité faire une enquête auprès des lectrices et des lecteurs afin de faire progresser l'ensemble dans les plus courts délais.

Deux possibilités s'offrent donc à vous pour remplir le formulaire et nous le retourner :

1. A l'aide du document papier joint, à nous retourner par voie postale ou par mail

2. En téléchargeant le document informatisé (.pdf) situé sur notre site internet : www.oms-nantes.fr/ et en nous le renvoyant par mail à contact@oms-nantes.fr

Par avance, nous vous remercions du temps accordé à notre initiative.

LE BUREAU DIRECTEUR ET LE COMITÉ DIRECTEUR - MANDATURE 2017-2020

Nous vous présentons ci-dessous l'organigramme du Bureau Directeur :

Maryvonne BELLIER
Vice-Présidente

Éric GIRARDEAU
Président

Gilles RAMPILLON
Vice-Président

Bernard MARGUET
Secrétaire Adjoint

Marie-Claude TROMEUR
Secrétaire Générale

Dominique SALIOU
Trésorière

Claude STÉFANI
Trésorier Adjoint

Les autres membres du Comité Directeur :

Philippe LETERME
Responsable du Groupe Concertation et Prospective

Manuel ALEXANDRE

Gilles BERTHELOT

Jean-Yves BIEUZEN

Didier BRÉGEON

Bernard BRISORGUEIL

Angélique COTTEREAU

Jo HÉBEL

Marcel KNOWLES

Jean-Yves LE DERFF

Bernard LECOQ

Serge LEFRANT

Claire MARTZ

Yves POUZAINT

Michel RABINEAU

Alain TÉTARD

LES CARTONS DE L'OMS

Aux 320 bénévoles ayant contribué au succès de la phase de poule A (avec l'équipe de France) du 25ème Championnat du Monde de Handball du 11 au 19 janvier, soit 15 matchs dans la XXL de la Beaujoire orchestrés tel un concert du Nouvel an à Vienne...

A cet hiver 2016-2017 rigoureux pour la région amenant son lot de désagrément, dont des températures négatives, et donc :

- des pratiques sportives extérieures parfois difficiles,
- des suspensions de terrains municipaux pour cause de gel,
- des pics de pollution de l'air obligeant à une procédure d'alerte (niveau rouge).

Au syndic de la copropriété voisine de l'OMS ayant en charge la délégation de gestion (pour le compte du propriétaire) du petit tuyau de cuivre percé responsable du déménagement temporaire de notre association. En effet, malgré un constat amiable de dégât des eaux rempli en bonne et due forme, le temps passe, passe, passe...

LES GROUPES DE TRAVAIL - MANDATURE 2017-2020

Quatre axes de travail ont été définis :

Groupe Concertation et Prospective
Responsable : Philippe LETERME

- Réfléchir sur la place et le rôle des activités physiques et sportives sur le territoire. Proposer des pistes de développement,
- Proposer et émettre des avis sur l'utilisation des équipements sportifs,
- Soumettre des orientations d'équipements permettant le développement des pratiques sportives pour tous,
- Suivre et évaluer les pratiques sportives libres,
- Accompagner les sports émergents,
- Suivre les plans sportifs.

Groupe Soutien aux Associations
Responsable : Maryvonne BELLIER

- Animer le Centre de Ressources,
- Organiser des colloques, des conférences, des cessions d'information et de formation, etc… (Soirs de Rencontre et Soirs de Formation),
- Réaliser le suivi des relations OMS/Membres Adhérents/Ville,
- Promouvoir la santé chez le sportif.

Groupe Communication et Événementiel
Co-Responsables : Marie-Claude TROMEUR et Bernard MARGUET

- Gérer et développer les publications : Lettre de l'OMS, site internet, etc…,
- Suivre les relations partenaires de l'Annuaire,
- Assurer les relations avec les médias,
- Développer les manifestations favorisant la promotion des activités sportives,
- Organiser les réceptions OMS.

Groupe Subventions
Responsable : Dominique SALIOU

- Gérer et traiter les dossiers de demande de subvention des Membres Adhérents,
- Émettre une proposition de répartition des subventions entre les différents organismes,
- Établir les critères de répartition, les proposer à la Ville et les tenir à jour.

NANTES & CO JOUONS COLLECTIF

Nantes compte plus de 7 000 associations au sein desquelles œuvrent quotidiennement 70 000 bénévoles. C'est une richesse participant activement au dynamisme de la cité.

Fort de ce constat, la Ville de Nantes a inscrit la thématique associative aux grands principes du dialogue citoyen «Agir Ensemble» prévu au cours des prochaines années.

Et l'OMS de Nantes a souhaité prendre toute sa place dans cette démarche, notamment en ce qui concerne le volet «Sport», en s'inscrivant aux travaux de préparation du 1er grand forum associatif (prévu à l'automne 2017) devant se dérouler de janvier à juin 2017.

Pour ce faire, trois binômes, membres du Comité Directeur, ont été nommés afin se joindre aux différents axes de réflexion envisagés :

- «Charte d'engagements mutuels» (Didier BRÉGEON et Yves POUZAINT)
- «Plateforme collaborative et interactive de la vie associative» (Bernard MARGUET et Serge LEFRANT)
- «Grands forums associatifs» (Angélique COTTEREAU et Philippe LETERME)

Nous vous donnons rendez-vous dans les prochains mois afin de faire le bilan de cette participation.

La Lettre de l'OMS

N° 93
1er Trimestre 2017
La Fiche Technique

Bulletin de liaison de l'Office Municipal du Sport de Nantes

SIGNATURE

En cas de changement de président, qui signe les procès-verbaux d'assemblée générale : le nouveau président ou l'ancien ?

Le président en fonction, c'est-à-dire le nouveau. En effet, l'élection du nouveau conseil d'administration a mis de facto fin au mandat du président sortant. Il n'est donc pas habilité à signer les documents officiels de l'association. Sauf si l'assemblée des adhérents élit directement le président, il peut y avoir une période transitoire entre l'élection du CA et l'élection, au sein de ce même conseil, des membres du bureau, et donc du président. C'est pourquoi beaucoup d'associations enchainent les deux procédures, le CA se réunissant immédiatement après la clôture de l'AG.

En savoir plus : «Procès-verbaux : contenu et modalités d'approbation», Association mode d'emploi n° 170 de Juin-Juillet 2015

(Source : Association mode d'emploi n° 183 de Novembre 2016)

DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE

Un gymnase ou un stade doit-il obligatoirement être doté d'un défibrillateur automatisé externe ?

Non, il n'y a pas réellement d'obligation mais plutôt une incitation. En effet, le ministère de la Santé et des Sports incite les clubs sportifs à s'équiper de défibrillateurs cardiaques par la prise en charge de 40% de leur coût.
Cette incitation est également valable dans le cadre des projets de rénovation ou de création d'un équipement sportif. Ceux-ci doivent obligatoirement prévoir la présence d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) pour que leur propriétaire puisse bénéficier d'une subvention du Centre national pour le développement du sport (CNDS).
Enfin, il s'agit pour l'instant d'une simple incitation, il est intéressant de noter qu'une proposition de loi du 31 août 2016 prévoit de rendre obligatoire l'installation d'un défibrillateur cardiaque dans chaque établissement recevant du public à partir d'un seuil fixé par le Conseil d'Etat.

J.M

(Source : Jurisport n° 168 d'Octobre 2016)

DROITS SACEM

Notre association sportive a le projet de réaliser une vidéo présentant ses activités et de la diffuser sur son site internet à des fins promotionnelles. Nous comptons utiliser des extraits de musique pour illustrer cette vidéo. Doit-on solliciter une autorisation auprès de la Sacem ?

Les oeuvres musicales sont la propriété de leurs auteurs. Ces derniers disposent à ce titre d'un droit exclusif d'autoriser ou d'interdire la reproduction de leurs oeuvres sur quelque support que ce soit.
Selon l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle, «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite (...)». Par conséquent, si vous souhaitez utiliser des oeuvres musicales protégées sur un support physique ou dématérialisé, vous devez au préalable obtenir l'autorisation de leurs auteurs.
A qui doit-on s'adresser ? Lorsque des musiques sont reproduites sur des supports vidéo, l'organisme à contacter pour vous acquitter de vos obligations à l'égard des auteurs est la SDRM : Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique des auteurs, compositeurs et éditeurs. Au regard des différents classements opérés par la SDRM, la vidéo que vous souhaitez réaliser entre à notre avis dans la catégorie des «films d'entreprise», pour laquelle une demande d'autorisation spécifique est nécessaire.
Nous vous invitons à aller visiter le site de la Sacem sur lequel vous trouverez toutes les informations pratiques utiles (conditions d'autorisation, tarifs, contacts et informations diverses.

J.M

(Source : Jurisport n° 168 d'Octobre 2016)

BENEVOLAT

Je souhaite m'investir comme bénévole dans le club de karaté de mon fils bien que je ne pratique pas ce sport. Suis-je obligé de prendre une licence ?

Il faut distinguer adhésion à un club sportif et obtention d'une licence fédérale. Adhérer au club permet de pratiquer une activité sportive en son sein et/ou de participer à ses instances (AG, CA, bureau, etc...). Détenir une licence donne la possibilité de participer aux compétitions sur tout le territoire et de s'investir dans le fonctionnement de la fédération. Il n'est pas obligatoire pour tous les membres du club d'être titulaire de la licence, sauf si les statuts ou le règlement intérieur mentionnent le contraire. A noter qu'il n'est pas non plus obligatoire d'être membre d'une association pour y être bénévole.

En savoir plus : «Adhésion, licence, assurance : des notions bien distinctes»

Association mode d'emploi n° 185 de Janvier 2017

BARÊME FORFAITAIRE U R S S A F 2017

Bases Brutes	Tranches	Assiettes S M I C	Assiettes Euros
Moins de 45 S M I C	Moins de 438 euros	5 S M I C	49 euros
De 45 S M I C à moins de 60 S M I C	De 438 à moins de 586 euros	15 S M I C	146 euros
De 60 S M I C à moins de 80 S M I C	De 586 à moins de 781 euros	25 S M I C	244 euros
De 80 S M I C à moins de 100 S M I C	De 781 à moins de 976 euros	35 S M I C	342 euros
De 100 S M I C à moins de 115 S M I C	De 976 à moins de 1 122 euros	50 S M I C	488 euros
De 115 S M I C et au-dessus	A partir de 1 122 euros	Base brute réelle	Totalité

Les sommes versées par une association sportive à une personne pratiquant une discipline sportive en équipe ou en individuel sont soumises à cotisations et contributions de sécurité sociale, quel que soit le statut du sportif : amateur ou professionnel.
Les cotisations de Sécurité sociale, la C S G et la C R D S vont s'appliquer sur les salaires, les avantages en nature, les primes de match ou de transferts, les commissions publicitaires à l'exclusion des sommes versées à titre de frais professionnels.
Deux dispositifs ont été mis en place afin d'adapter les règles générales à la situation particulière des sportifs :
- la franchise,
- le système du forfait.
Ces mesures peuvent s'appliquer cumulativement pour les salariés entrant dans le champ d'application des deux dispositifs.
En revanche, le bénéfice de la franchise et de l'assiette forfaitaire n'est pas cumulable avec d'autres mesures d'exonération ou de réduction de cotisations patronales de sécurité sociale.
Enfin, la franchise et l'assiette forfaitaire ne s'appliquent pas aux activités exercées dans le cadre d'organismes à but lucratif et de comités d'entreprise.
Les assiettes des contributions C S G et C R D S sont calculées sans l'abattement de 1,75% pour frais professionnels.

URSSAF

PROMESSE D'EMBAUCHE

Le salarié peut-il se rétracter dans le cas d'une promesse d'embauche ?

Une promesse d'embauche ferme et définitive , c'est-à-dire qui indique l'emploi proposé, la rémunération et la date d'entrée en fonction, engage l'employeur. Elle vaut même contrat de travail pour la Cour de cassation lorsqu'elle est acceptée par le salarié (voir Jurisport n° 165 de Juillet 2016, p.31).

Il est vrai qu'au stade où l'employeur présente oralement ou par écrit une promesse d'embauche à un candidat, celui-ci doit être considéré comme un engagement unilatéral. A ce titre, l'employeur ne pourra rétracter cette promesse d'embauche sans motif légitime sous peine de se voir condamner au versement d'indemnités au profit du salarié pour licenciement sans cause réelle et sérieuse lorsque la promesse porte sur un contrat à durée indéterminée, ou pour rupture anticipée injustifiée lorqu'elle vise un contrat de travail à durée déterminée.

Cependant, si cette promesse d'embauche est acceptée par le salarié, elle devient un engagement synallagmatique, c'est-à-dire qu'elle engage à la fois l'employeur et le salarié. Par conséquent, le salarié qui se rétracte au dernier moment est également condamnable. J.M

(Source : Jurisport n° 167 de Septembre 2016)

LES CHIFFRES DU TRIMESTRE

- S M I C Horaire au 1er janvier N : 9,76 euros
- S M I C Horaire dernière augmentation : 9,76 euros
- S M I C Mensuel (35 heures) 1 480,27 euros
- Minimum garanti : 3,53 euros

Conventions Collectives : Valeur du point étendue :

- Animation (au 01.01.2017) 6,05 euros
- Sport (au 01.06.2016) 1 391,20 euros

(Plus d'infos : contact@oms-nantes.fr ou 02 40 47 75 54)

Plafond de Sécurité Sociale (année 2017) :

- Annuel : 39 228,00 euros
- Trimestriel : 9 807,00 euros
- Mensuel : 3 269,00 euros
- Quinzaine : 1 635,00 euros
- Semaine : 754,00 euros
- Journée : 180,00 euros
- Horaire : 24,00 euros

Frais kilométriques des bénévoles pour réduction d'impôt :

- Automobile : 0,308 euro (barême 2016, année 2015)
- Vélomoteur, Scooter, Moto : 0,120 euro

La Lettre de l'OMS

N° 93
1er Trimestre 2017
Le Questionnaire

Bulletin de liaison de l'Office Municipal du Sport de Nantes

PARTIE 1 - LECTRICE / LECTEUR

Nom (facultatif) : .....

Prénom (facultatif) : .....

Commune (facultatif) : .....

1. Vous êtes ? ☐ Un homme ☐ Une femme
2. Quel âge avez-vous ? ..... ans
3. Dans quelle association/structure êtes-vous ? .....
4. Depuis combien de temps ? ..... ans
   - ☐ Moins de 2 ans
   - ☐ Entre 3 et 5 ans
   - ☐ Plus de 5 ans
5. Vous êtes ? :
   - ☐ Membre du CA
   - ☐ Président(e) du club
   - ☐ Salarié(e) du club
   - ☐ Élu(e) de la Ville de Nantes
   - ☐ Employé(e) municipale
   - ☐ Autre : .....

PARTIE 2 - LA LETTRE DE L'OMS

1. Quand vous recevez *La Lettre de l'OMS* dans votre club/structure, où est-elle placée ?
   - ☐ Accueil
   - ☐ Présentoir dans le club/la structure
   - ☐ Passée de main en main
   - ☐ Bureau (lequel ? .....)
   - ☐ Elle n'est pas diffusée. Pourquoi ? .....
   .....
2. La lisez-vous ?
   - ☐ À chaque fois ☐ Souvent
   - ☐ De temps en temps ☐ Jamais
3. Combien en avez-vous lu environ ?
   - ☐ Plus de 6 ☐ Entre 5 et 2 ☐ 1 ou 2
4. La feuilletez-vous automatiquement ?
   - ☐ Oui ☐ Non
5. Trouvez-vous que vous recevez ?
   - ☐ Trop de *Lettres de l'OMS* par an
   - ☐ Juste ce qu'il faut
   - ☐ Pas assez
6. Quelle périodicité vous semble-t-elle adaptée ?
   - ☐ Bimestrielle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle
7. Avez-vous déjà lu *La Lettre de l'OMS* sur le site internet ?
   - ☐ Oui ☐ Souvent ☐ Jamais
   - ☐ Je ne savais pas qu'il y avait une version en ligne
8. Conservez-vous *La Lettre de l'OMS* ?
   - ☐ Je l'archive
   - ☐ Je remplace l'ancienne par la nouvelle
   - ☐ Je la jette dès la fin de sa lecture
   - ☐ Je la jette dès réception sans la lire
9. Combien de personnes lisent *La Lettre de l'OMS* dans votre structure selon vous ? ..... personnes
10. Qui lit *La Lettre de l'OMS* dans votre structure ?
    - ☐ Membres du CA
    - ☐ Président(e)
    - ☐ Adhérent(e)
    - ☐ Salarié(e)
    - ☐ Autres : .....

PARTIE 3 - CONTENU

1. Aimez-vous le style d'écriture de *La Lettre de l'OMS* ?
   ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne se prononce pas
2. Quelles sont les rubriques que vous appréciez le plus ?
Attribuez la note de 1 = oui / 2 = ni plus ni moins / 3 = non
   Édito .....
   Le Tour des Groupes de Travail .....
   Centre de Ressources : Formations .....
   Les Cartons de l'OMS .....
   Coup de Projecteur .....
   Retour en Images .....
   La Fiche Technique .....
   Sport-Santé .....
   Subventions .....
   Agenda .....
3. Auriez-vous des rubriques ou thématiques à nous soumettre ?
.....
4. Quels sont les sujets qui vous intéressent le plus ? .....
.....
.....
5. Quels sont les points forts de *La Lettre de l'OMS* ? .....
.....
.....
6. Quels sont les points faibles de *La Lettre de l'OMS* ? .....
.....
.....
7. Quels sont les points à améliorer de *La Lettre de l'OMS* ?
.....
.....

PARTIE 4 - PRÉSENTATION

1. La mise en page est-elle ? ☐ Plutôt attrayante ☐ Plutôt austère
2. Le format A4 est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non
   Si non, quel est son principal défaut ? .....
3. *La Lettre de l'OMS* est-elle lisible ? ☐ Oui ☐ Non
4. Le papier utilisé vous convient-il ? ☐ Oui ☐ Non
5. Avez-vous des suggestions concernant la présentation de *La Lettre de l'OMS* ? .....
.....

PARTIE 5 - DIFFUSION

1. Combien de *Lettres de l'OMS* recevez-vous à chaque parution ? ..... exemplaires
2. Aimeriez-vous en recevoir davantage pour en diffuser auprès de vos adhérents/employés ?
   ☐ Non ☐ Oui
   Si oui, combien en voudriez-vous ? ..... exemplaires
3. Selon-vous, *La Lettre de l'OMS* a pour vocation de (plusieurs réponses possibles) ?
   ☐ Informer de l'actualité de l'OMS ☐ Informer le monde sportif
   ☐ Informer les amateurs de sport ☐ Faire connaître les dispositifs
   ☐ Suivre les nouvelles associations sportives et nouveaux sports
   ☐ Autre : .....
4. Souhaiteriez-vous la recevoir par email ?
   ☐ Oui, uniquement ☐ Oui, en plus de la version papier ☐ Non
5. Avez-vous des suggestions concernant la diffusion de *La Lettre de l'OMS* ? .....
.....

PARTIE 6 - GLOBALEMENT

1. Enfin, quelle note attribueriez-vous à la formule actuelle de *La Lettre de l'OMS* ? ..... / 10
2. Globalement, vous trouvez *La Lettre de l'OMS* plutôt :

☐ Moderne	☐ Ni plus, ni moins	☐ Dépassée
☐ Agréable	☐ Ni plus, ni moins	☐ Ennuyeuse
☐ Claire	☐ Ni plus, ni moins	☐ Confuse
☐ Informative	☐ Ni plus, ni moins	☐ Superflue

3. A vous de vous exprimer librement :
.....
.....
.....

A RETOURNER AVANT LE 31/03/17

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION.